

## → Annexe 5

# Répondre à des violences à caractère discriminatoire

Dans le cadre de ses engagements interministériels – [plan national de lutte contre racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026](#) ; [plan interministériel pour l'égalité entre les femmes-hommes 2023-2027](#) ; [plan national d'actions pour l'égalité contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2023-2026](#) – l'institution scolaire a renforcé sa réponse aux faits de racisme, d'antisémitisme, de sexisme, d'homophobie et de transphobie, à travers des dispositifs et des ressources visant à mieux accompagner les personnels confrontés à des difficultés.

Dans le [vademecum « Agir contre le racisme et l'antisémitisme »](#), la fiche 7 détaille les procédures pour répondre au racisme et à l'antisémitisme en milieu scolaire, à savoir :

- Reconnaître et accompagner les victimes
- Etablir les faits
- Signaler et transmettre (le cas échéant à l'autorité judiciaire)
- Responsabiliser et sanctionner

Ces procédures sont adaptées, dans les fiches suivantes, à différents types de violence (insultes, atteintes aux personnes, atteintes aux biens, haine en ligne notamment).

Le guide [« Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir »](#) propose notamment deux fiches pour reconnaître et identifier les manifestations du sexisme et être attentif au faisceau d'indices traduisant des situations de violences sexuelles.

Le [guide d'accompagnement de la campagne de prévention et de sensibilisation contre les LGBT+phobies dans les collèges et les lycées](#) permet de caractériser un agissement LGBTphobe pour y répondre, mieux accompagner les victimes et prendre en charge les auteurs.